

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2006

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le vendredi 15 Septembre 2006 à 20 h 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, LEFEU, MME HIAE, M. LOQUET, MMES KERMARREC, CHOTARD, MM BROU, GUIRLIN, MME LEGER, M. LEROY, MME LEBOURG, M. ISABEL, MME JETHA, MM HUBERT, JONOT

Etaient absents excusés :

Madame JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1° / SITUATION FINANCIERE

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la situation financière de la commune au 31 août 2006. A cette date :

- en fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 685 071 € et les recettes à 987 611 €.
 - en investissement, les dépenses se montent à 533 878 € et les recettes à 714 467 €
- Pour information.

D.2252 &
D.2252BIS
DM N° 2 et 3
BUDGET
GENERAL

2° / D.M. N° 2 sur Budget Général

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget général communal 2006 (D.M. n° 2) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
Dépenses Investissement		
202 020	Frais études, élaboration, docs urbanisme	+ 1 200
2031 822	Frais études PLU + trav viabilité logts	+ 3 000
2135 71	Install. Agenc. Aménagts logts fonction	+ 1 000
2135 211	Install agencs aménagts construct éc mat.	+ 5 000
2135 314	Agenc aménagt construct sol salle polyv	+ 2 000
2152 822	Installations de voirie	+ 5 000
21571 820	Matériel roulant acquisition Renault Master	+ 3 800
21571 830	Matériel roulant remise état tracteur	+ 3 200
2158 810	Autres installations mat. et outil. techniques	+ 15 000
2188 314	Rideaux salle polyvalente	+ 2 800

2188 01	Autres	- 6 500
2188 211	Autre matériel école maternelle	+ 2 000
2188 251	Autre matériel cantine	+ 1 100
2313 421	Trav réhabilitation salle polyv en C L	- 32 100
2318 822	Tranchée génie civil télécom / RN 12	+ 500
21571 822	Matériel roulant (camion benne)	- 7 000
	Total	0
Dépenses de Fonctionnement		
668 020	Autres charges financières	+ 5 500
6718 020	Charges exceptionnelles diverses	+ 10
673 251	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 70
678 020	Charges exceptionnelles	+ 20
60623 421	Alimentation CL mercredis / PV	- 3 000
60623 423	Alimentation CL Juillet	- 600
6288 423	Sorties / activités extérieures mois de juillet	- 2 000
	Total	0

Le budget reste en équilibre. Ces DM N° 2 et N° 3 sont adoptées à l'unanimité.

**D.2253
DM N° 1
BUDGET
EAU**

3°/ D.M. N° 1 sur Budget Eau

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget "Eau" 2006 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
Dépenses Investissement		
23158 01	Travaux divers	7 300
23158 06	Trav 14 ^{ème} Tranche AEP Raville	51 800
Recettes Investissement		
131 04	Subv départ. 14 ^{ème} Tranche Raville	59 100
	Total	0

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité.

**D.2254
DM N° 1
BUDGET
ASSAINISS.**

4°/ D.M. N° 1 sur Budget Assainissement

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget "Assainissement" 2006 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
Dépenses Investissement		
2315	Travaux divers	3 300
2315	Trav 10 ^{ème} tr/collect. et branch particuliers	42 950
Recettes Investissement		
131	Subv 8 ^{ème} Tr EU RN 12	46 250
	Total	0

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité.

**D. 2255
TARIFS
"ATELIER
TERRE"**

5°/ TARIFS "ATELIER TERRE"

Christian BOUCHER informe les membres du conseil municipal que l'activité de l'Atelier Terre reprendra à partir du 2 octobre 2006 et qu'il convient d'en fixer les tarifs.

Les tarifs suivants sont proposés :

HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES "LES VILLAGES DU DROUAIS"	HORS COMMUNE ET HORS CCLVD
Enfants : 40 € / trimestre	Enfants : 60 € / trimestre	Enfants : 90 € / trimestre
Adultes : 50 € / trimestre	Adultes : 70 € / trimestre	Adultes : 100 € / trimestre

Après délibération, ces tarifs pour l'année scolaire 2006/2007 sont adoptés à l'unanimité.

Christian BOUCHER informe les membres de la Commission Scolaire qu'une réunion avec les parents concernant les activités post et péri scolaires est prévue le mercredi 20 septembre à 19 heures.

Elle sera suivie à 20 h 30 par une réunion d'information sur l'Atelier Terre à laquelle assistera Mathilde BEAUSSART qui animera cet atelier.

**D.2256
FONDS
SOLIDARITE
LOGEMENT**

6° / Fonds de Solidarité Logement 2006

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Conseil Général d'Eure et Loir relatif au Fonds de Solidarité Logement.

Dans ce cadre, une participation de 2,29 € par logement social est demandée aux collectivités locales disposant de logements sociaux sur leur territoire.

Pour la commune de Chérisy qui compte 22 logements sociaux, la participation pour l'année 2006 s'élèverait donc à 50,38 €.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour cette participation. Adopté à l'unanimité.

7° / Demande aide financière

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier de Monsieur Daniel PIERRE, relatif à une demande d'aide financière compensatrice pour la motorisation de son fauteuil (équipement pour besoins professionnels).

Après discussion il est décidé que Michel LETHUILLIER présentera cette demande d'abord auprès des Services du Conseil Général, puis la commune statuera sur une éventuelle aide complémentaire.

**D.2257
ORDRE DE
MISSION
PERMANENT**

8° / Ordre de mission permanent

Dans le cadre de leurs fonctions, Mesdames Mathilde ESTEVE, Liliane PETIT et Matilde JACQUEMIN sont amenées à faire divers frais de déplacements. Il est donc nécessaire d'établir un ordre de mission permanent. Cet ordre de mission vaut autorisation d'utiliser leur véhicule personnel. Cet ordre de mission prendra effet à compter du 18 septembre 2006.

Après délibération, cet ordre de mission permanent est approuvé à l'unanimité.

**D.2258
INDEMNITES
DE CONSEIL
AU RECEVEUR**

9° / Indemnités de conseil au Receveur Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Marie FOURMANTIN pour l'année 2006 au taux de 100%, soit un montant net de 484,08 €.

Adopté à l'unanimité.

II – TRAVAUX

**D. 2259
ESTIMATION
AGRANDIS.
SALLE POLYV.**

1° / Estimation agrandissement salle polyvalente

M. le Maire rappelle la décision prise lors de la séance de conseil municipal du 26 juin dernier relative à l'agrandissement de la nouvelle salle polyvalente qui passerait de 178 m² (prévu au départ) à 218 m².

L'estimation de ces travaux supplémentaires est de 70 000 €.

Une commission d'appel d'offres sera convoquée pour entériner les avenants relatifs à ces travaux d'agrandissement.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

M. ISABEL informe le couvreur va commencer tout prochainement les travaux de couverture.

En ce qui concerne les logements, l'entreprise de maçonnerie serait un peu en avance par rapport au calendrier prévisionnel, par contre le charpentier n'interviendra qu'en octobre au lieu du mois de septembre comme prévu.

M. LETHUILLIER précise que le prix des maisons en accession à la propriété sera compris entre 180 000 et 220 000 € pour une surface habitable de 100 m².

La livraison des logements est prévue pour juin 2007.

Il signale que les demandes de logements continuent à arriver en Mairie ; à ce jour 75 demandes de location ou d'accession ont été enregistrées.

Pour information.

**D.2259 BIS
ENFOUIS. RESEAUX**

2° / Enfouissement réseaux Rues de la Libération et du Fournil à Raville

**A RAVILLE
RUES DE LA
LIBERATION
ET DU FOURNIL**

Michel LETHUILLIER rappelle la délibération D.2227 du 31 mars 2006 relative aux travaux d'enfouissement à Raville. Il informe les membres du conseil municipal que, suite à un retard de programmation, la réalisation de ces travaux aura lieu au cours de l'année 2007 au lieu de l'année 2006, comme prévu au départ.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public *Raville Rues de la Libération et du Fournil*

Après examen du projet, et selon les dispositions de la Convention Départementale pour l'intégration des réseaux aériens dans l'environnement, le plan de financement de cette opération s'établit ainsi (joint en annexe)

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **approuve** le projet d'enfouissement des réseaux à intervenir *Raville Rues de la Libération et du Fournil*, et le plan de financement correspondant, ainsi présentés,

2. **s'engage, à assurer la Maîtrise d'ouvrage et à réaliser les travaux de génie civil du réseau de télécommunication** en sollicitant pour ceux-ci une subvention du Conseil Général ;
3. réseau **d'éclairage public** en sollicitant pour ceux-ci :
 - une subvention du Conseil Général,
 - une participation de 50% du Syndicat Intercommunal Electrique ;
4. **s'engage, à participer aux réseaux électriques** à raison de **20 000 €**
5. **s'engage à ce que le lancement des travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de la commune** (génie civil du réseau de télécommunication, éclairage public) **intervienne au cours de l'année 2007, en coordination avec les autres intervenants** (Syndicat Intercommunal d'Energie de la région de Prouais-Rosay et France Télécom).
6. **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre **France Télécom** et la Commune de **Cherisy**. Adopté à l'unanimité.

III – FONCIER

D.2260
ACQUISITION
TERRAINS
BOXHO

1° / Acquisition terrain BOXHO

M. le Maire informe les membres du conseil municipal avoir eu plusieurs contacts avec Monsieur BOXHO, propriétaire de deux terrains sis rue de Paris à Cherisy. Ces terrains, cadastrés D 660 et D 661 d'une superficie totale de 3685 m², avaient été classés comme réserve foncière au PLU.

Aujourd'hui Monsieur BOXHO est vendeur de ces parcelles au prix de 60 000 €. Michel LETHUILLIER souligne l'opportunité qu'il y aurait pour la commune d'acquérir ces terrains pour y construire éventuellement un ensemble de logements pour personnes âgées, semblable à la Résidence "Les Bleuets".

Après délibération, le conseil municipal décide l'acquisition de ces parcelles au prix de 60 000 € et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le notaire serait le notaire de Monsieur BOXHO : Maître Chantal RIBEYRE – 56 rue Pasteur – 02390 ORIGNY STE BENOITE.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

IV – NOUVEL EMPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE

Michel LETHUILLIER informe les membres du conseil municipal avoir demandé à la Préfecture l'autorisation de changer l'emplacement du bureau de vote.

Les services de la Préfecture ayant pris bonne note de cette demande, à compter du 1^{er} janvier 2007, le bureau de vote se tiendra en Mairie en lieu et place de la salle communale. Pour information.

V – QUESTIONS DIVERSES

D.2261
CONVENTION
AVEC CCLVD
LOCAUX ET
MOBILIERS

1° / Convention avec la CCLVD pour utilisation locaux et mobiliers pour le CLSH et la garderie périscolaire

Michel LETHUILLIER rappelle que le centre de loisirs et la garderie périscolaire sont du domaine de la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais" depuis le 1^{er} septembre 2006.

Dans ce cadre, il est nécessaire de passer une convention avec la CCLVD pour l'utilisation des espaces, locaux et mobiliers nécessaires à ces services pour la période 2006-2009.

Après délibération, le conseil municipal autorise Christian BOUCHER, Adjoint au Maire, à signer cette convention ainsi que l'avenant, relatif à la durée de ladite convention, qui seront annexés à la présente délibération. Adopté à l'unanimité.

D.2262 **2° / Avenant à la convention avec la CCLVD / mise à disposition d'un deuxième bureau communal**
AVENANT A LA CONVENTION

AVEC LA CCLVD / Suite au recrutement d'un coordonnateur Enfance-Jeunesse par la CCLVD, Michel LETHUILLIER informe les membres du conseil municipal qu'un deuxième bureau communal serait mis à la disposition de la CCLVD. Dans ce cadre, il propose un avenant à la convention signée le 23 septembre 2004, visée en sous préfecture le 18 octobre 2004.

MISE A DISPO
2^{ème} BUREAU

Après délibération, le conseil municipal accepte la mise à disposition de la CCLVD d'un deuxième bureau communal et autorise Christian BOUCHER, Maire adjoint, à signer cet avenant qui sera joint à la présente délibération. Adopté à l'unanimité

D.2263 **3° / Suppressions de 2 postes agent d'animation qualifié**
SUPPRESSION

2 POSTES
AGENTS
ANIMATION
QUALIFIES

Michel LETHUILLIER donne connaissance au conseil municipal d'un courrier de Monsieur le Sous Préfet demandant de rapporter les délibérations D.2246/2 et D.2246/3 du 26 juin 2006, créant deux postes d'agents d'animation qualifiés. En effet, le centre de loisirs et la garderie périscolaire étant de la compétence de la CCLVD depuis le 1^{er} septembre 2006, toute création de poste concernant ces domaines relève dorénavant de la compétence du conseil communautaire de la CCLVD.

Après délibération, le conseil municipal accepte de rapporter les délibérations en cause et de supprimer les deux postes d'agents d'animation qualifiés à temps non complet, l'un pour 31 heures par semaine, l'autre pour 13 heures par semaine. Adopté à l'unanimité.

4° / Rentrée scolaire

Christian BOUCHER indique que la rentrée scolaire s'est bien passée.

Ecole maternelle : 80 enfants sur 3 classes. Madame BOISNEAULT remplace Madame FEDRONIE en tant que directrice.

Au niveau des travaux, le préfabriqué a été repeint pendant les vacances et le filet du jeu va être réparé prochainement.

Ecole primaire : 140 enfants sur 6 classes – Equipe enseignante stable.

Une réunion a eu lieu entre enseignants et personnel intervenant dans les écoles.

Cantine : effectifs très élevés (plus de 160 enfants). C'est le seuil maximum, car il existe déjà 2 services.

Il va falloir mener une réflexion sur le fonctionnement de la cantine ; établir des critères pour une éventuelle restriction des effectifs ?

Garderie : il y a moins d'enfants ; c'est certainement une conséquence de l'application du quotient familial.

Etude : cela fonctionne très bien. 32 enfants sont inscrits.

5° / Transport à la demande

Michel LETHUILLIER présente aux membres du conseil municipal un nouveau service du Conseil Général : le Transport à la Demande. Ce service a été mis en place, à titre expérimental sur l'arrondissement de Dreux. C'est une nouvelle offre de transport souple, adapté et accessible à tous, pouvant prendre en charge des personnes en fauteuil roulant. Il complète les lignes régulières du réseau Transbeauce et permettra de se rendre à Dreux entre 9h et 16h un jour par semaine : pour Chérisy le jour retenu est le lundi les semaines paires et le jeudi les semaines impaires.

L'achat du billet se fait auprès du conducteur selon la tarification habituelle.

La réservation du trajet doit être faite au plus tard la veille du déplacement avant midi en appelant le 0825 00 28 29. Pour information.

TOUR DU TAPIS

- J.P. LEFEU ↪ Propose de réunir la Commission des Chemins. Michel LETHUILLIER répond qu'une date sera fixée dans la semaine.
- N. KERMARREC ↪ Demande si la commune reconduit l'achat des jouets pour le Noël des enfants. Michel LETHUILLIER confirme que oui.
- L. CHOTARD ↪ Transmet les remerciements de Madame LEBRETON pour son colis d'anniversaire.
↪ Demande à quoi correspondent les tranchées récemment réalisées route de Germainville. Michel LETHUILLIER répond qu'il s'agit de fouilles archéologiques sur la ZA Les Forts.
- J.P. LEROY ↪ Demande que soit remis le poteau bois sur le parking du cabinet médical.
↪ Signale un camion souvent garé dans la rue Victor Hugo et qui gêne la circulation. Michel LETHUILLIER fera un courrier au propriétaire du véhicule.
- M. ISABEL ↪ Informe qu'une réunion sur le bio compostage aura lieu en octobre au SYROM. L'objectif est une baisse de 30% du tonnage des ordures ménagères.
- J.P. HUBERT ↪ Aimerais que les plaques de noms de rues soient repeintes ou changées pour certaines. Michel LETHUILLIER lui demande d'en faire l'inventaire.
↪ Demande si un plan de Chérisy pourrait être placé dans une vitrine.
- J. JONOT ↪ Déploie qu'il n'y ait pas eu de médecin remplaçant cet été, alors que la commune avait investi dans l'aménagement d'un logement. Michel LETHUILLIER répond que d'après les médecins et malgré leurs efforts, pour trouver un remplaçant, cela n'a pas été possible.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.